

SOCIÉTÉ L'association de défense des propriétaires de chauffage électrique veut lancer un référendum et se met en ordre de bataille.

«Choc électrique» se mobilise

CLÉMENTINE PRODOLLIET

info@lacote.ch

A Gland, c'est devant une salle comble que s'est tenue mercredi soir la troisième assemblée générale de «Choc électrique».

Les chiffres sont éloquentes: de 349 cotisants en mai 2012, l'association de défense des propriétaires de chauffage électrique est passée à plus de 3500 aujourd'hui. Un succès qui résonne comme un pied de nez au projet de révision de la Loi vaudoise sur l'énergie, en cours d'examen au Grand Conseil. L'objet de la colère: un article qui vise à abolir les chauffages centraux et chauffe-eau électriques d'ici à 2030. «Injuste», «stigmatisant», «inquisitrice», «immorale», «dogmatique», le président de l'association, Jean-Pierre Mérot, n'avait pas de mots assez durs pour critiquer cette mesure. «Nous servons de bouc émissaire au rejet du nucléaire, alors que seuls 5% d'électricité servent au chauffage dans notre canton», a-t-il rappelé.

A quelques mois d'un possible référendum, l'heure était donc à la mobilisation pour la collecte des signatures. Pour motiver ses troupes, le Glandois a fait appel à Jean-Daniel Savoy, président du comité référendaire fribourgeois, sorti vain-



Salle comble à Gland. De 349 cotisants en mai 2012, Choc électrique compte désormais plus de 3500 membres aujourd'hui. PHOTOS AUDREY PIGUET

queur de la bataille en novembre dernier. «Nous étions seuls contre tous mais nous sommes parvenus à récolter plus de 12 000 signatures en deux mois et demi et le peuple a rejeté cette révision de la loi. La voie est tracée, il faut continuer à se battre, main-

tenant», a-t-il souligné. Puis ce fut au tour d'Olivier Feller, conseiller national du Partil libéral-radical et directeur de la Chambre vaudoise immobilière, d'affirmer son soutien aux opposants.

«Un projet de loi inéquitable»

L'élu a détaillé ses arguments devant une assemblée conquise d'avance: «Je tiens tout d'abord à préciser qu'en s'attaquant à une catégorie ciblée de la population, ce projet de loi est foncièrement inéquitable. Il est également prévu que le Canton subventionne le changement forcé. Un simple calcul permet de

constater que le montant prévu – 30 millions de francs – est largement inférieur au coût d'assainissement, estimé à plus d'un milliard de francs au regard des 25 000 propriétaires concernés.» Et Olivier Feller de rappeler que les collectivités publiques – pourtant tenues au devoir d'exemplarité – ne seraient pas touchées par cette mesure, autre inégalité inacceptable.

Le président de «Choc électrique» a également rappelé qu'il convenait d'ouvrir le cercle des opposants pour tenter de convaincre la majorité, soit les 95% de ménages non concernés par la mesure. Seul moyen pour le lobby: sensibiliser

PÉCUB À LA COMMUNICATION

Pour espérer récolter les 12 000 paragraphes nécessaires, un groupe de travail s'est lancé dans la réalisation d'un pamphlet, avec l'aide du dessinateur rollois Pécub. «Il nous fallait créer un outil de communication efficace tout en cherchant à simplifier notre message», a expliqué Michel Frank, membre du comité référendaire. Une image vaut mille mots disent les Chinois. En communication politique davantage encore. «En accompagnant vos textes d'une image rigolote, vous allez donner de la sympathie à votre message. Nul besoin d'écrire des paragraphes de textes indigestes, ce qu'il faut c'est suggérer et le faire d'une manière agréable pour marquer les esprits», a insisté Pécub en faisant une démonstration de son inusable talent. Et d'ajouter pour conclure: «Votre Bible achevée, il vous faudra encore évangéliser les foules en disséminant la bonne parole avec l'aide des réseaux sociaux.»

ser l'opinion publique à l'injustice qui frappe ces petits propriétaires de chauffage électrique. D'autant plus que dans les années 1970 et 1980, les distributeurs, avec la bénédiction des autorités, encourageaient ce type d'installations, notamment pour leurs vertus non polluantes. Dans le public, les réactions fusent. «Cette interdiction dévalorise nos maisons de 50 000 à 100 000 francs du jour au lendemain!», a ainsi pesté cet habitant de Gland. «Aujourd'hui, c'est le chauffage électrique, et demain ce sera quoi?», a renchéri Jean-Pierre Mérot. La bataille s'annonce féroce.



«C'est une mesure injuste. Nous servons de bouc émissaire au rejet du nucléaire.»

JEAN-PIERRE MÉROT PRÉSIDENT DE «CHOC ÉLECTRIQUE»